

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2025

Référence
028-2025

Nomination d'un représentant permanent auprès de la SCIC SA Koad COB

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
05/09/2025

Date d'affichage
05/09/2025

A la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 16/09/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 11 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory.

Absents excusés : Mmes BORONKAI Katalin qui donne procuration à BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam ; LE FOLL Meline, M. DANIEL Christophe, LE MOIGNE Nicolas, PLASSART Adrien qui donne procuration à DIRAISON Fabien.

A été nommé(e) secrétaire : REDON Christiane

Objet de la délibération : Nomination d'un représentant permanent auprès de la SCIC SA Koad COB

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil l'adhésion de la commune à la société coopérative d'intérêt collectif anonyme (SCIC SA) Koad COB de Carhaix en séance du 29 juillet 2025.

Il explique qu'il est nécessaire de compléter cette adhésion en nommant un représentant permanent auprès de cette société.

Aussi, il propose sa candidature si personne ne se porte volontaire.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la candidature de Monsieur Grégory LE GUILLOU, maire de la commune et l'autorise à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de cette nomination.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Christiane REDON.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

